

IASCGT — UNION NATIONALE DES AFFAIRES SOCIALES

SALAIRES FONCTION PUBLIQUE : GRÈVE LE 20 JANVIER 2005

La question salariale de la Fonction Publique nous concerne directement, car en tant qu'agents non-titulaires de l'Etat, notre rémunération est calculée sur la base de notre indice, et la valeur de chaque point d'indice est la même que celle des fonctionnaires. Donc, comme cette dernière stagne ou « lambine », notre paye en fait de même, et notre pouvoir d'achat régresse.

Tout le monde accumule les retards :

Evolution entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 août 2004 : par rapport à l'indice des prix hors tabac : -4,51 % (avec tabac : -5,55 %) : les pertes de pouvoir d'achat sur la période représentent, **en moyenne**, l'équivalent d'un mois de traitement.

Les dispositions unilatérales prises par le Ministre (décret du 9 juillet 2004) suite au relèvement du SMIC se traduisent par un minimum Fonction publique à moins de 3 € au-dessus du SMIC 35 heures (1156,23 € contre 1153,75 €)... et près de 40 € sous le SMIC 39 h. A noter que c'est le cas des collègues temporaires à l'ANPE, qui perçoivent une indemnité différentielle pour être au niveau du SMIC !

Les ultimes « concessions » gouvernementales (21 décembre 2004)

- Rien pour le rattrapage, pas de mesure nouvelle pour 2004 ;
- Sur 2005 : 0,5 % en février, 0,5 % en novembre, pour une inflation attendue de 1,5 % à 2 %.

Elles entérinent une nouvelle baisse du pouvoir d'achat pour 2005, de 0,8 % selon les prévisions officielles. Quant à la très insuffisante « prime exceptionnelle » accordée à certains fonctionnaires qui plafonnent depuis 3 ans, elle est refusée aux non titulaires – dont les agents ANPE au sommet de leur grille...

Leur effet :

Ces mesures programment pour 2005 une nouvelle perte de pouvoir d'achat du point d'indice; elles vont contribuer à un nouvel écrasement de la grille des salaires, malmenée par des années de politique néfaste en la matière. De ce point de vue, il est particulièrement injuste de faire payer la baisse de la valeur du point d'indice par le déroulement de carrière (avancement ou promotion) !

La catégorie B (à l'ANPE : « niveau I »), ne débiterait plus qu'à 5 % au dessus du salaire minimum et la catégorie A (à l'ANPE : « niveau III ») à 26 % au dessus de celui-ci. Or il y a 20 ans, l'écart était respectivement de 33 % et de 75 %...

N'oublions pas que les quelques € pour certains, liés au nouveau statut, ont été payés plus que largement par des années de régression : il faudra bien un jour présenter notre facture collective à la Direction !

Les buts du gouvernement se situent dans la politique menée depuis des années, et qui a bloqué tout accord salarial Fonction Publique depuis 5 ans.

Remise en cause de la carrière, par une intégration des avancements et promotions pour calculer une évolution du pouvoir d'achat d'une (virtuelle) rémunération moyenne ;

Transformation du calcul de la rémunération avec une part croissante liée à la fonction d'une part, à la performance d'autre part, et une part réduite à l'indice ; c'est particulièrement vrai dans la logique du nouveau statut ANPE, et la part croissante des pseudo-« primes » au mérite.

.../...

Contrairement à ce qui est affirmé, le poids des rémunérations des fonctionnaires de l'Etat n'augmente pas et même la part des rémunérations dans les richesses créées recule: Entre 1999 et 2003, elle est passée de 4,38 % à 4,25 %.

A noter que 0,13 point de PIB représente quelque 2 milliards d'€ soit environ 3 % de la masse salariale (Fonction publique de l'Etat).

Enfin, comment oublier que pour le Ministre, la seule issue pour des revalorisations salariales passerait par des suppressions d'emploi : il en fixe l'objectif à 40 000 suppressions par an (soit le non remplacement d'un départ en retraite sur 2).

Or les suppressions d'emplois au budget de l'Etat en 2003 ont été accompagnées de.... 0 % sur les salaires, et en 2004, de..... 0,5 %. De plus, pas question de financer les salaires sur le recul du service public !

Un mot sur la méthode : le Ministre Dutreil est coutumier du fait, il privilégie les communications aux médias, les effets d'annonce...

Sur le fond, force est de constater que le ministre ne prend toujours aucun engagement sur l'ouverture de négociations salariales. Il s'en tient à un « rendez-vous »... pour voir « s'il y a matière à négocier »... plus tard !!!

Les 7 organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, CFTC, CGC) de la Fonction Publique ont envoyé le 10/11/2004 une lettre au Ministre, dont voici un extrait :

« nous dénonçons les propos que vous avez tenus et les arguments que vous avez utilisés devant les médias qui tendent notamment à présenter les fonctionnaires comme des privilégiés soutenus par des syndicats refusant de l'admettre et incapables de voir le réel »

Recul sur l'emploi et recul sur le pouvoir d'achat renvoient à la place et aux moyens que l'on décide ou non d'accorder au service public..

Il faut construire un mouvement massif et d'ampleur nationale

Les organisations syndicales de la fonction publique CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, CFTC appellent l'ensemble des agents à se mobiliser le jeudi 20 janvier 2005 en manifestant et en décidant la grève partout où ce sera possible.

NOUS PENSONS QU'ELLE EST PLUS QUE NECESSAIRE : ELLE EST URGENTE A PREPARER ET A REUSSIR !

De nouveaux prélèvements en perspective

↳ **Pour les actifs** : Elargissement de l'assiette de la CSG et du CRDS de 95 % à 97 % du salaire brut.

↳ **Pour les retraités** : augmentation du taux de la CSG → de 6,2 à 6,6 %.

La CGT ANPE se reconnaît pleinement dans les constats qu'opèrent les organisations syndicales de la Fonction Publique :

- Un affaiblissement et une remise en cause du service public : ce que nous voyons avec l'évolution de l'Agence, *et en particulier avec la loi Borloo.*
- Une politique de l'emploi faite de suppressions massives, de manques d'effectifs et de précarité accrue – *nous rajouterions bien à cette liste le recours à la sous-traitance sous toutes ses formes.*
- De fortes inquiétudes sur le devenir des garanties statutaires : *c'est toute la question du nouveau statut.*
- Des mesures autoritaires en guise de « dialogue social » ; *la Direction est coutumière du fait !*

Les organisations syndicales de la Fonction Publique revendiquent :

- Une mesure immédiate de rattrapage du pouvoir d'achat des salaires et des pensions au regard de la hausse du coût de la vie depuis le 1^{er} janvier 2000, alors que sur cette période le pouvoir d'achat de la valeur du point a perdu près de 5 %.
- Des mesures permettant d'assurer une progression du pouvoir d'achat sur la période à venir.
- Les indispensables mesures bas salaires, par un relèvement significatif du minimum Fonction publique, véritable « *sous smic* ».
- L'élargissement de l'amplitude de la grille et des carrières. Il s'agit de reconnaître les qualifications, de mettre fin aux blocages des carrières et d'améliorer les promotions.
- Le traitement du contentieux accumulé.
- le rattrapage du pouvoir d'achat des pensions et retraites

CES REVENDICATIONS SONT LES NÔTRES...

ALORS : TOUTES, TOUS EN GRÈVE LE 20 JANVIER !